

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	10	10

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Mayenne
Le 21/06/2024 et publication le 24/06/2024

L'an 2024, le 18 juin, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11 juin 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 11 juin 2024.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Représentés : COLLET Claire représentée par Séverine FORVEILLE, JULIEN Alexandre représenté par Jacky GAUTHEUR

Excusé :

Absent :

A été nommé secrétaire : Tanguy CHEVAUCHEE

D2024-024 : Attribution de la mise à disposition du boulodrome et du parking du centre d'animation en vue de la réalisation d'ombrières photovoltaïques

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-5, L2121-29, L2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4

Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par mail en date du 3 avril 2024.

La commune a ainsi été sollicité pour l'installation et l'exploitation d'ombrières sur les parcelles précisées ci-dessous :

Nom du site	Adresse	Cordonnées GPS	Parcelle cadastrale	Superficie	Puissance
Boulodrome	LE PRE DU HAUT 53600, Assé-le-Bérenger	48.15397241844681, - 0.3205251067604918	Section 0B Parcelle 673	604.91 m²	132KWc
Parking centre d'animation	-6 route de Sillé-le Guillaume, 53600	47.85750081660654, - 0.4427664548928809	Section 0B Parcelles :79 4 et 312	249.15 m²	55 KWc
				854.06 m²	187 kWc

Le site situé sur 3 parcelles cadastrales peut accueillir :

- Un boulodrome photovoltaïque de dimensions 49.1m x 12.52m pour une puissance de 132 KWc
- Une ombrière simple de parking de dimensions 35.39 m x 7.04 m, pour une puissance de 55KWc

La puissance totale installée est de 187 kWc sur une surface au sol d'environ de 854.06 m².

Vu l'avis de publicité publié le **22 avril 2024** afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine public.

Vu la proposition reçue par mail en date du **30 avril 2024** de la société VALOTECH ENERGIES ;

Considérant l'analyse des offres réalisée au regard des critères d'attribution énoncés dans le cahier des charges (point 6) ;

Considérant que la commune souhaite donner une suite favorable à ce projet ;

Sur proposition du maire

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Article 1 :

Après lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt et au regard du résultat de l'analyse des offres réalisées, décide d'attribuer à la Société Mayenne Ombrières l'usage du Boulodrome et du parking du centre d'animation en vue de la réalisation de deux (2) ombrières photovoltaïques. (Sous réserve que le conseil d'administration de Mayenne Ombrières valide cet investissement, que le tarif de rachat de l'électricité soit au moins égal à 117.1 €/MWh, que les coûts de raccordements au réseau soient inférieurs à 12 000 €).

Article 2 :

Approuve la mise à disposition du foncier par convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels à la Société Mayenne Ombrières.

Article 3 :

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur les sites, Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle de 100 €/an sur 30 ans.

Article 4 :

Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant (signature de la convention d'occupation...)

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, François LEFÈVRE

